

Après la publication du calendrier électoral, la CENI en attente de la loi sur la répartition des sièges

P. 3

ECONEWS

Directeur de Publication : Faustin Kuediasala

N° 664 du lundi 28 au mardi 29 novembre 2022

Prix : 3.000 FC

Journal en ligne
et Tri-hebdomadaire
d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/89 301 93 05
+ 243 903 185 670
E-mail : kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

Elections de 20 décembre 2023 : Fatshi verrouille la territoriale

P. 2

Dathcom et le lithium de Manono : le DG et le DT de COMINIÈRE dans le collimateur de la Justice

Vaut mieux tard que jamais, dit-on. Enfin, la Justice congolaise a décidé de se pencher sur les graves indices de détournement contenus dans le dernier rapport de l'IGF (Inspection générale des finances) en rapport avec l'opacité qui a entouré la cession des parts de l'entreprise du Portefeuille de l'Etat, COMINIÈRE, dans la joint-venture Dathcom, soit 15% des actions cédées à la société chinoise Zijin. Selon Georges Kapiamba, président d'ACAJ (Association congolaise pour l'accès à la justice), le procureur général de la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe vient d'ordonner...

P. 5



PARLONS-EN

Le bel optimisme de Denis Kadima !

ECONEWS

A l'instar de tous ses prédécesseurs à la direction de la centrale électorale en République Démocratique du Congo, Denis Kadima semble avoir l'optimisme chevillé au corps.

Excepté Corneille Nangaa qui s'est illustré par un glissement de deux ans du calendrier électoral, passant l'échéance de 2016 à un aboutissement tout aussi précipité en décembre 2018 sous la menace américaine portée à l'époque par la sous-secrétaire d'Etat Nikki Haley, feu l'abbé Malumalu et le pasteur Ngoy Mulunda ont laissé leurs marques respectives dans l'organisation des scrutins en temps et en heure, en dépit des cahots d'un processus émaillé de violences. *(Lire en page 2)*

**Sémaine citoyenne
des mines et des
hydrocarbures
(du 29 novembre au
1er décembre)**

P. 6

**Reprise ce lundi à
Nairobi des pourparlers
de paix dans l'Est de la
RDC : Tshisekedi,
le grand absent**

P. 12

Elections de 20 décembre 2023 : Fatshi verrouille la territoriale

Le timing a été bien réfléchi, tout comme le casting. En réalité, le Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a pris tout son temps, avant de procéder au grand ménage au sein de la territoriale. Aucun pan de la territoriale n'a été négligé. De la ville jusqu'aux communes, en passant par les territoires, le Président de la République a placé ses hommes, aux termes d'une série d'ordonnances, lues à la télévision nationale, le vendredi 24 novembre 2022. 24 heures après, la CENI procédait à la

publication du calendrier électoral qui fixe la présidentielle, les législatives nationales et provinciales, couplées aux communales pour le 20 décembre 2023. C'est dire qu'à la Présidence de la République, tout a été synchronisé. En verrouillant la territoriale, le Chef de l'Etat envoie un message clair à ses potentiels challengers. Son second et dernier mandat, il le veut à tout prix. Et pour y arriver, le Chef de l'Etat s'entoure d'une territoriale de son obédience.

ECONEWS

Stratège, le Chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, l'est véritablement. Au pouvoir depuis janvier 2019, le Président de la République travaille depuis lors avec les animateurs de la territoriale lui légués par son prédécesseur, Joseph Kabila. Il ne s'est pas empressé de les bousculer d'aussi-tôt, préférant prendre tout son temps, avant de procéder au grand ménage. Le vendredi 24 novembre 2022, le Président de la République est enfin passé à l'action en nommant au sein de la territoriale des animateurs de son obédience.

A Kinshasa, tous les bourgmestres de l'ère Kabila ont été remerciés. Pas de rescapés en vue.

Tacticien, Félix Tshisekedi l'a aussi prouvé. Il a pris pratiquement quatre ans pour dénicher ses hommes, ceux qui vont l'accompagner aux prochaines élections du 20 décembre 2023. Sur ce point précis, le casting a été bien réglé

comme une horloge suisse. Car, c'est 24 heures avant que le président de la CENI ne publie le calendrier de prochains scrutins que le Chef de l'Etat a largué sa bombe

Dans ses choix, le Président de la République n'a pioché qu'au sein de la coalition au pouvoir, réservant la grosse part à son parti politique, l'UDPS. Le parti au pouvoir pointé à différentes échelles de la territoriale. Des villes jusqu'aux communes, en passant par les territoires, l'UDPS est bien servie et aligne ses « combattants », ceux avec qui le Chef de l'Etat va s'acheminer dans la reconquête d'un second mandat présidentiel.

QUE RETENIR DE CES NOMINATIONS

A tout prendre, le Chef de l'Etat a envoyé un message clair à ses potentiels challengers. Le second mandat, il le veut à tout prix et ne lésine pas sur les moyens.

Certes, la territoriale n'influe pas sur les scrutons qui relèvent de seules prérogatives de la CENI, mais avoir des agents de la territoriale reste un atout non négligeable. Et Félix Tshisekedi l'a bien intégré dans son schéma de la reconquête.

Pour y arriver, le Président de la République a pris tout son temps. Le casting a été bien réglé, coïncidant, à quelques heures près, avec la publication du calendrier électoral. Les plus avertis l'ont compris. Entre la Présidence de la République et la CENI, il n'y a point de secret. Les informations se partagent, dans un sens comme dans un autre. Sinon, la nouvelle mise en place dans la territoriale serait arrivée plus tôt que prévu. Mais, Denis Kadima a merveilleusement joué sa partition, offrant au Chef de l'Etat une belle occasion pour dévoiler son plan de reconquête

Le 20 décembre 2023,

il y aura élection. Le Chef de l'Etat, tout comme la CENI, a envoyé un message ne prêtant à aucune équivoque. De part et d'autre, on y travaille.

Joseph Kabila avait sa territoriale, Félix Tshisekedi fait de même en s'entourant des hommes de son obédience, depuis les villes, les communes jusque dans la territoriale. De ce fait, il agrandit son armée de propagandistes, ceux qui auront la charge de porter haut son message lorsque viendra le moment d'affronter devant les urnes.

Avoir la territoriale, c'est déjà un atout que le Président de la République n'a pas négligé. En verrouillant la territoriale, Félix Tshisekedi coupe aussi l'arbre sous les pieds de ses concurrents. Désormais, il a des gens qui vont propager son message jusqu'aux coins et recoins de la République. En attendant le grand rendez-vous électoral du 20 décembre 2023.

PARLONS-EN

Le bel optimisme de Denis Kadima !

(Suite de la Une)

En fixant la date des élections générales dans la deuxième quinzaine de décembre 2023 et l'investiture du président élu en janvier 2024, Denis Kadima et la CENI n'ont pas réinventé la roue. C'est dans l'ordre constitutionnel des choses. Ou plutôt si. Le calendrier publié prévoit à la même date les élections provinciales, urbaines et locales. Une gaure sur laquelle ont buté les cycles électoraux antérieurs, entraînant leur annulation pure et simple. Avec la funeste conséquence qu'aucun édile dans les villes et les entités territoriales décentralisées n'est revêtu d'un mandat électif.

Il est tout à l'honneur de Denis Kadima de rêver d'une CENI « de standard mondial qui imprime une culture démocratique pérenne en RDC ». Comment ne pas applaudir quand il proclame que le « glissement » ne fait pas partie du vocabulaire de son institution ! Mais le seul discours ne suffit pas à débarrasser la CENI de son « image écornée » par, selon ses dires, par les administrations précédentes de la centrale électorale. Tant les défis qui l'attendent sont de taille. D'abord, l'éternelle question du financement du processus électoral, entièrement dépendant du bon vouloir du ministre des Finances et, c'est une nouveauté, de l'Inspection générale des finances. L'insécurité dans les Kivu, l'Ituri et le Maïm-dombene rendra pas aisé l'enrôlement des électeurs. Enfin, le défi logistique ne connaît pas encore un début de solution. Au moment où le gouvernement est en froid avec la MONUSCO, sommée de hâter la mise en œuvre de son calendrier de retrait, il n'est pas certain que la mission onusienne prête ses aéronefs pour le transport du matériel électoral.

Pendant ce temps, les oppositions qui lui contestent sa légitimité et l'accusent de rouler pour le pouvoir UDPS ne sont pas disposées à lui garantir des élections crédibles, transparentes mais surtout, apaisées.

Les 24 nouveaux bourgmestres de la ville de Kinshasa

1. Commune de **Bandalungwa**

Bourgmestre : NDOFULA Alphonse
Bourgmestre adjoint : NOBO KASONGO Graciel

2. Commune de **Barumbu**

Bourgmestre : LOMAMI Christophe
Bourgmestre adjoint : Ndongala CARDOZO Émile

3. Commune de **Bumbu**

Bourgmestre : MUKWANO Marie
Bourgmestre adjoint : TSHIMWANGA KATUMBA

4. Commune de **Kalamu**

Bourgmestre : Charly MAKOPO LUBOYA
Bourgmestre adjoint : KALANGAYI Daniel

5. Commune de **Kasa-Vubu**

Bourgmestre : MASOMBO MPOY
Bourgmestre adjoint : MASWALU SANDRA

6. Commune de **Gombe**

Bourgmestre : MANZAMBI NZOLA Léopold
Bourgmestre adjoint : ISAMBO APONDJO Vincente

7. Commune de **Kimbanseke**

Bourgmestre : MAKOFI Picasso
Bourgmestre adjoint : KIDUMU Jeancy

8. Commune de **Kinshasa**

Bourgmestre : MBALIBI Bienvenu
Bourgmestre adjoint : LEKOLA LEKOLA ESOKO Prince

9. Commune de **Kintambo**

Bourgmestre : KILALA Pépitho
Bourgmestre adjoint : NGINAMAWU MBO NZINGA

10. Commune de **Lemba**

Bourgmestre : POBA MAYIMONA Jean-Serge
Bourgmestre adjoint : ISOTO Simone

11. Commune de **Limete**

Bourgmestre : ALAMBA Feza
Bourgmestre adjoint : Isaac MUKENDI

12. Commune de **Lingwala**

Bourgmestre : MUSHIGA NZINDULA Norbert
Bourgmestre adjoint : Denise VILA

13. Commune de **Makala**

Bourgmestre : VONGI MATOMINA Baudouin
Bourgmestre adjoint : NGUDIA KABONGO Kafedio

14. Commune de **Maluku**

Bourgmestre : MAMPA MUNDONDI Alexis
Bourgmestre adjoint : MPEMBA MANATA Antoine

15. Commune de **Masina**

Bourgmestre : TSHIKU KATUMBA Joseph
Bourgmestre adjoint : NGALIMA MATONDO Nathan

16. Commune de **Matete**

Bourgmestre : MUKUMBI MUKAWA Jules
Bourgmestre adjoint : MUTOMBO KINSEBA

17. Commune de **Mont-Ngafula**

Bourgmestre : LUMBU MALAMBA Séverin
Bourgmestre adjoint : MUSENDE SELEMANI Zézé

18. Commune de **Ngaba**

Bourgmestre : LOYINGA Aimé Francis
Bourgmestre adjoint : KIWEWA Christelle

19. Commune de **Ngaliema**

Bourgmestre : MAYIBAZILWANGA Dieu Merci
Bourgmestre adjoint : AYINAGATO NAKWIKONDE Noëlla

20. Commune de **Ngiri-Ngiri**

Bourgmestre : MWAMBA TSHINANDUKU Edouard
Bourgmestre adjoint : AYONZIALA Béatrice

21. Commune de **Nsele**

Bourgmestre : MBO NZALAMESU Franck
Bourgmestre adjoint : MANGU MATATA Christian

22. Commune de **Selembao**

Bourgmestre : WOMUMU NANI Matthias
Bourgmestre adjoint : MOYINA BABWA Claudia

23. Commune de **Kisenso**

Bourgmestre : ASIWEL Godet
Bourgmestre adjoint : ILUNGA NYAMABO Yvon

24. Commune de **N'Djili**

Bourgmestre : MBUMBA NGALIEMA Papy
Bourgmestre adjoint : MAKUMA BILONDA Patricia

Après la publication du calendrier électoral, la CENI en attente de la loi sur la répartition des sièges

Avec la publication du calendrier électoral, c'est un premier pas et non des moindres qui vient d'être franchi par la CENI (Commission électorale nationale indépendante). Denis Kadima, son président, s'en félicite, mais reste prudent quant à la poursuite du processus électoral. Car, il y a, selon lui, les quatre contraintes qui restent toujours à surmonter pour éviter tout glissement du cycle électoral. Toutefois, Denis Kadima exclut toute hypothèse de glissement. «Le glissement ne fait toujours pas partie de notre vocabulaire», rassure-t-il. Mais, avant de convoquer le corps électoral, le président de CENI reste en attente de la loi sur la répartition des sièges, sans

laquelle la CENI ne saurait évoluer. Autrement dit, la balle est dans le camp du Parlement. Quant au Gouvernement, son porte-parole, Patrick Muyaya, rappelle que l'exécutif central jouera jusqu'au bout sa partition en donnant à la CENI les moyens de sa politique. «20 décembre 2023, la date à retenir pour l'organisation des élections présidentielle, législatives et provinciales. Tenir le délai, consolider la démocratie, publication du calendrier électoral par la CENI. Le Gouvernement fait et fera sa part», a écrit le ministre sur son compte twitter.

ECONEWS

Le calendrier électoral est là. La date de prochains scrutins - en tout cas les plus attendus - est désormais connue. C'est le 20 décembre 2023 que les Congolais seront appelés aux urnes pour la présidentielle, les législatives nationales et provinciales ainsi que les élections des conseillers communaux. La date est crucial, mais pour y arriver la CENI (Commission électorale nationale indépendante) doit surmonter un certain nombre de contraintes.

En publiant samedi le calendrier électoral, Denis Kadima, le président de la CENI, l'a encore rappelé pour que nul n'en ignore.

S'il exclut déjà toute hypothèse de glissement du cycle électoral, Denis Kadima rappelle que la CENI doit surmonter quatre contraintes pour ne pas perturber son plan de vol.

D'emblée, Denis Kadima a tenu à alerter : «Tous les défis énumérés peuvent, s'ils ne sont pas surmontés, influencer négativement sur l'exécution du calendrier électoral». Il pense dès lors les surmonter «avec l'aide de toutes les parties prenantes au processus».

Le premier défi est de



Denis Kadima, président de la CENI

nature financière avec d'une part la nécessité de garantir son autonomie financière et donc son indépendance, et d'autre part le respect des délais de décaissement des fonds des opérations. Les contraintes légales figuraient parmi les risques dégagés lors de la publication de la feuille de route.

Le troisième défi de taille est l'insécurité persistante dans certaines parties du territoire national et qui pourrait avoir une incidence sur le bon déroulement des opérations électorales, convaincu qu'«aucune opération ne peut être réalisée à bon escient sans sécurité des électeurs, des compétiteurs, des agents

électoraux, du matériel et des sites des opérations».

Dernier défi à relever par la CENI et non des moindres est celui lié à la logistique des opérations pour le déploiement de tous les matériels électoraux sur différents sites.

Certes le calendrier électoral est là, CENI note que «le dispositif juridique sera complet avec la loi portant répartition des sièges sans laquelle la CENI ne saura convoquer l'électorat de différents scrutins prévus dans le présent calendrier». Une tâche dévolue aux deux chambres du Parlement.

LE 24 DÉCEMBRE 2022 : DÉBUT DE L'ENRÔLE-

MENT DES ÉLECTEURS

C'est le 24 décembre 2022 que la CENI entame l'enrôlement des électeurs dans dix provinces opérationnelles, avant de l'étendre ailleurs, au fur et à mesure. La publication des statistiques des électeurs par circonscription électorale est prévue le 21 mai 2023.

«Dans un mois, nous allons démarrer l'inscription des électeurs dans la première aire opérationnelle. Elle va durer trente (30) jours. La CENI a développé des outils pour faciliter la tâche à la population de s'enrôler dans les temps. A l'instar d'autres pays africains qui le font en très peu de temps, nous allons nous

défier collectivement pour réaliser cet exercice en 30 jours par aire opérationnelle. Et cela n'est pas du tout impossible», a annoncé Denis Kadima.

La CENI est prête à relever le défi : «La CENI veut changer de paradigme pour s'aligner sur les bonnes pratiques électorales internationales et continentales. Il est temps et il appartient donc à toutes les parties prenantes, de jouer leur rôle dès le mois prochain, dans la mobilisation des électeurs. Tout le monde est embarqué avec la CENI sous très fortes contraintes de délai, lesquels nous avons estimé de manière rigoureuse. Il n'y a donc pas d'un côté un acteur et de l'autre des spectateurs».

Selon ce calendrier électoral, c'est le 20 janvier 2024 que le Président de la République élu prête serment devant la Cour constitutionnelle. L'installation des bureaux de l'Assemblée nationale et des assemblées provinciales est prévue le 20 février 2024. Les sénatoriales sont prévues le 24 février 2024, alors que l'organisation du scrutin des gouverneurs et vice-gouverneurs de province intervient le 12 mars 2024.

LIRE SYNTHÈSE DU CALENDRIER ÉLECTORAL EN PAGE 4.

Malgré une situation macroéconomique «stable», la BCC craint des risques externes

IIGHANA M.

Convoquée à la dernière réunion du Conseil des ministres, Mme la gouverneure de la Banque Centrale du Congo, Malangu Kabedi-Mbuyi, a indiqué que «la situation macroéconomique de la République Démocratique du Congo est restée stable, quoique les effets de contrechocs du conflit russo-ukrainien persistent. Cette résilience est consécutive aux efforts et aux conjonctions des actions des autorités tant budgétaires que monétaires».

A la Banque Centrale du Congo, on reste cependant prudente, craignant des risques externes qui peuvent bien perturber cet équilibre.

«L'économie congolaise reste exposée aux



Mme Malangu Kabedi-Mbuyi, gouverneure de la BCC

facteurs de risques externes tels que : les incertitudes de la fin de la guerre en russo-ukrainienne; le potentiel d'une récession de l'économie mondiale; la persistance de l'inflation importée et l'aug-

mentation saisonnière de la demande intérieure en fin d'année», a fait remarquer Mme la gouverneure.

Pour faire face à cette situation, elle a recommandé, notamment «le maintien des

politiques économiques saines, pro-croissance et coordonnées et la mise en œuvre soutenue des réformes retenues dans le cadre du Programme avec le FMI».

Quant à l'évolution de la situation économique, la gouverneure de la BCC a indiqué que l'accord conclu au niveau des services avec le Fonds Monétaire International (FMI) sur la troisième revue de la Facilité Élargie de Crédit (FEC), assorti d'un cadrage macroéconomique cohérent, a établi une croissance supérieure à la moyenne de l'Afrique subsaharienne, une inflation contenue, dans un contexte de mobilisation accrue des recettes publiques.

La décélération du rythme hebdomadaire des prix intérieurs s'est poursuivie au

cours de la semaine du 11 au 18 novembre 2022. Le taux d'inflation hebdomadaire s'est situé à 0,20% contre 0,23% une semaine plus tôt, soit un taux d'inflation en cumul annuel de 11,3% contre un objectif de 12,9% à fin 2022.

La gouverneure de la BCC a aussi signalé qu'au cours de la semaine sous analyse, le marché des changes a été caractérisé par une quasi-stabilité dans ses deux segments.

En effet, le franc congolais s'est légèrement déprécié de 0,03% s'établissant à 2.013,67 FC le dollar américain à l'indicatif et à 2.106,67 FC le dollar américain au niveau du marché parallèle. Les cours mondiaux des produits de base intéressants l'économie congolaise sont restés globalement rémunérateurs.



République Démocratique du Congo
Commission Electorale Nationale Indépendante
CENI

PROCESSUS ELECTORAL 2021-2027
 SYNTHÈSE DU CALENDRIER DES ACTIVITÉS ELECTORALES (Art. 9 LO et 11 LE)

I. CONSTITUTION DU FICHIER ELECTORAL

| | | | | |
|---|-------------|-------------|----|---|
| 1 | 24-déc.-22 | 23-janv.-23 | 30 | Identification et enrôlement des électeurs dans les provinces de l'AO1 (Kongo-central, Kinshasa, Kwango, Kwilu, Mai-ndombe, Equateur, Mongala, Nord-Ubangi, Sud-Ubangi et Tshuapa) |
| 2 | 25-janv.-23 | 23-févr.-23 | 30 | Identification et enrôlement des électeurs AO2 (Kasai, Kasai central, Kasai oriental, Lomami, Sankuru, Haut-Iomami, Haut-Katanga, Lualaba et Tanganyika) et (Afrique du sud, Belgique et France) |
| 3 | 16-févr.-23 | 17-mars-23 | 30 | Identification et enrôlement des électeurs AO3 (Bas-Uélé, Haut-Uélé, Ituri, Tshopo, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Maniema, Canada et Etats-Unis) |
| 4 | 21-mai-23 | 21-mai-23 | 1 | Publication des statistiques des électeurs par circonscription électorale |
| 5 | 23-mai-23 | 1-juin-23 | 10 | Adoption de la loi sur la répartition des sièges par le parlement |
| 6 | 1-juin-23 | 15-juin-23 | 15 | Promulgation de la loi sur la répartition des sièges |

II. OPÉRATION DE RÉCEPTION ET TRAITEMENT DE CANDIDATURES AUX SCRUTINS DIRECTS

| | | | | |
|----|------------|-------------|----|---|
| 7 | 25-juin-23 | 25-juin-23 | 1 | Convocation de l'électorat pour la députation nationale |
| 8 | 26-juin-23 | 15-juil.-23 | 20 | Ouverture des BRTC à la députation nationale : dépôt et traitement des dossiers des candidatures |
| 9 | 2-août-23 | 2-août-23 | 1 | Convocation de l'électorat pour les députés provinciaux et des conseillers communaux |
| 10 | 3-août-23 | 22-août-23 | 20 | Ouverture des BRTC pour l'élection des députés provinciaux et des conseillers communaux : dépôt et traitement des dossiers des candidatures |
| 11 | 1-sept.-23 | 1-sept.-23 | 1 | Convocation de l'électorat pour l'élection présidentielle |

III ORGANISATION DES SCRUTINS DIRECTS (Président de la République, des députés nationaux, des députés provinciaux et des conseillers municipaux)

| | | | | |
|----|-------------|-------------|----|--|
| 12 | 19-nov.-23 | 18-déc.-23 | 30 | Campagne électorale pour les candidats Présidents de la République, députés nationaux, députés provinciaux |
| 13 | 4-déc.-23 | 18-déc.-23 | 15 | Campagne électorale pour les candidats conseillers communaux et locaux |
| 14 | 20-déc.-23 | 20-déc.-23 | 1 | Organisation des scrutins directs du Président de la République, des députés nationaux, des députés provinciaux et des conseillers communaux |
| 15 | 20-janv.-24 | 20-janv.-24 | 1 | Prestation de serment du Président de la République |

IV. ORGANISATION DES SCRUTINS INDIRECT (SÉNATEURS ET DES CONSEILLERS URBAINS, DES GOUVERNEURS ET VICE-GOUVERNEURS, DES MAIRES ET MAIRES ADJOINTS ET DES BOURGMESTRES ET BOURGMESTRES ADJOINTS)

IV.1. ELECTION DES SENATEURS ET DES GOUVERNEURS ET VICE GOUVERNEURS DE PROVINCE

| | | | | |
|----|------------------------|-------------|----|---|
| 16 | 1-janv.-24 | 1-janv.-24 | 1 | Convocation de l'électorat pour les candidats Sénateurs et gouverneurs et Vice-gouverneurs |
| 17 | 2-janv.-24 | 16-janv.-24 | 15 | Ouverture de BRTC des élections des Sénateurs et Gouverneurs et Vice-gouverneurs de province : dépôt et traitement des candidatures des sénateurs et des gouverneurs et gouverneurs adjoint |
| 18 | 15-janv.-24 | 15-janv.-24 | 1 | Cooptation des chefs coutumiers |
| 19 | mardi 12 mars 2024 | | 1 | Organisation du scrutin des Gouverneurs et Vice gouverneurs de province |
| 20 | samedi 24 février 2024 | | 1 | Organisation des scrutins des Sénateurs |

IV.2. ELECTION DES CONSEILLERS URBAINS, DES BOURGMESTRES ET BOURGMESTRES ADJOINTS AINSI QUE DE MAIRES DE VILLE

| | | | | |
|----|---------------------|-------------|----|--|
| 21 | 10-févr.-24 | 10-févr.-24 | 1 | Convocation de l'électorat pour les candidats Conseillers urbains, Bourgmestres et bourgmestres adjoints, et de maires et maires adjoints |
| 22 | 11-févr.-24 | 25-févr.-24 | 15 | Ouverture de BRTC des élections des Conseillers urbains et les Bourgmestres et bourgmestres-adjoints, et de maires et maires adjoints : dépôt et traitement des candidatures |
| 23 | samedi 30 mars 2024 | | 1 | Organisation des scrutins des conseillers urbains et des Bourgmestres et Bourgmestres-adjoints |
| 24 | lundi 27 mai 2024 | | 1 | Organisation des scrutins des Maires et Maires adjoints |

V. ORGANISATION DU SCRUTIN DIRECT DES CONSEILLERS DE SECTEUR ET DE CHEFFERIE

| | | | | |
|----|-----------------------|------------|----|--|
| 25 | 9-avr.-24 | 9-avr.-24 | 1 | Convocation de l'électorat pour le scrutin de conseillers de secteur et de chefferie |
| 26 | 10-avr.-24 | 29-avr.-24 | 20 | Ouverture des Bureaux de Réception et Traitement des Candidatures : dépôt et traitement des dossiers des candidats |
| 27 | jeudi 11 juillet 2024 | | 1 | Organisation du scrutin direct des Conseillers de secteur et de chefferie |

VI. ORGANISATION DU SCRUTIN INDIRECT DES CHEFS DE SECTEUR ET CHEFS DE SECTEUR ADJOINTS

| | | | | |
|----|-------------|-------------|----|---|
| 28 | 13-juil.-24 | 13-juil.-24 | 1 | Convocation de l'électorat pour l'élection des chefs de secteur et chefs de secteur adjoints |
| 29 | 14-juil.-24 | 28-juil.-24 | 15 | Ouverture de Bureau de Réception et de Traitement des Candidatures : dépôt et traitement des candidatures des chefs de secteur et chefs de secteur adjoints |
| 30 | 17-sept.-24 | 17-sept.-24 | 1 | Organisation du scrutin des chefs de secteur et chefs de secteur adjoints |

VI. ORGANISATION DES ACTIVITÉS DE PÉRENNISATION DU PROCESSUS ÉLECTORAL

| | | | | |
|----|-----------|-------------|--|--|
| 31 | 1-mars-24 | 28-févr.-26 | | Travaux d'harmonisation du fichier électoral avec le fichier général de la population, analyse des statistiques et projections de nombre d'électeurs en 2028 |
| 32 | 1-mars-24 | 28-févr.-27 | | Elaboration des avant-projets de lois liées à l'organisation des élections |
| 33 | 1-mars-24 | 15-déc.-27 | | Planification des opérations électorales |

Dathcom et le lithium de Manono : le DG et le DT de COMINIÈRE dans le collimateur de la Justice

Vaut mieux tard que jamais, dit-on. Enfin, la Justice congolaise a décidé de se pencher sur les graves indices de détournement contenus dans le dernier rapport de l'IGF (Inspection générale des finances) en rapport avec l'opacité qui a entouré la cession des parts de l'entreprise du Portefeuille de l'Etat, COMINIÈRE, dans la joint-venture Dathcom, soit 15% des actions cédées à la société chinoise Zijin. Selon Georges Kapiamba, président d'ACAJ (Association congolaise pour l'accès à la justice), le procureur général de la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe vient d'ordonner l'arrestation du directeur général et du directeur technique de COMINIÈRE S.A. Il leur reproche la «mauvaise gestion» des fonds résultant de la vente de 15% de parts sociales à une société chinoise. En contrepartie, ils auraient perçu près de 34 millions USD pour une transaction qui équivalait en principe à environ 150 millions USD. Pire, l'affectation de ces 34 millions USD, selon un rapport de l'IGF daté d'avril 2022, était entourée d'un grand mystère que la Justice voudrait élucider.

FRANCIS M.

Après les multiples alertes de la Société civile autour du projet d'exploitation du lithium de Manono, dans la province du Tanganyika, par la joint-venture Dathcom, c'est au tour de la Justice de se saisir de ce dossier.

Selon Me Georges Kapiamba, président de l'ONG ACAJ, «le procureur général de Kinshasa/Gombe vient d'ordonner l'arrestation du directeur général et du directeur technique de la société publique COMINIÈRE S.A. Il leur reproche la +mauvaise gestion+ des fonds résultant de la vente de 15% de parts sociales à une société chinoise».

Les résultats de l'enquête de l'IGF d'avril 2022 avait condamné l'équipe dirigeante

de COMINIÈRE, estimant que la cession de ses parts dans DATHCOM s'était fait dans l'opacité la plus totale.

Des indiscretions rapportent que la cession de 15% des parts de COMINIÈRE à la société chinoise Zijin s'est fait en contrepartie d'environ 34 millions USD, en lieu et place de 150 millions USD, selon les estimations les plus probables. Qui pis est, les 34 millions USD perçus dans cette transaction sont difficilement retraçables, avait relevé l'IGF dans son rapport.

Dans la Société civile, on voudrait aussi que la Justice aille beaucoup plus loin en s'intéressant à 5% des parts de la COMINIÈRE cédées à Dathomir, dans contrepartie réelle.

«Ils doivent aussi payer pour les 5% de COMINIÈRE



Athanase Mwamba, DG a.i. de la COMINIÈRE

gracieusement cédés de manière irrévocable à Dathomir, selon le rapport IGF. Qu'ils citent leurs complices du mal, du bradage», écrit sur son compte twitter Frank Fwamba de la coalition «Tous pour la RDC».

Dans son rapport d'avril 2022 portant sur «le contrôle de la régularisation de la cession des parts sociales de la COMINIÈRE SA, entreprise de droit public, dans la société DATHCOM MINING», l'IGF avait fait part de graves irrégularités dans ces opérations.

«La mission de contrôle a formulé ses observations définitives d'une longue procédure contradictoire, laquelle a débuté par la feuille d'observations pro-

visoires qui vous a permis d'abord d'y réserver les réponses justificatives écrites, ensuite de les élucider au cours d'un débat contradictoire qui a donné lieu à la signature du procès-verbal», notait, à ce propos, le patron de l'IGF, Jules Alingete, dans la feuille d'observations définitives transmise au directeur général ad intérim de la COMINIÈRE.

La mission avait formulé trois grandes observations, à savoir «La cession des 15% des parts sociales de la COMINIÈRE dans DATHCOM à ZIJIN Mining a été effectuée en violation des dispositions légales sur le désengagement de l'Etat des entrepri-

ses du Portefeuille de l'Etat et a causé, au regard des évaluations faites dans l'étude de faisabilité, un manque à gagner important pour le Trésor public évalué à USD 116.560.000,00 (dollars américains cent seize millions cinq cent soixante mille). Il s'est agi d'un véritable bradage du patrimoine minier de l'Etat dont vous assurez la responsabilité. Sur le montant global du produit de cession des 15% des parts sociales qui s'élève à USD 33.440.000,00 (dollars américains trente-trois millions quatre cent quarante mille), vous avez déjà utilisé environ USD 6.800.000,00 (dollars américains six millions huit cent mille) pour des besoins de fonctionnement au détriment des investissements productifs dont USD 5.438.198,00 (dollars américains cinq millions quatre cent trente-huit mille cent quatre-vingt-dix-huit) pour des commissions, collations, honoraires, rémunérations exceptionnelles de tous ceux qui auraient contribué à l'opération; La cession présumée gracieuse et provisoire de 5% des parts sociales de la COMINIÈRE dans DATHCOM Mining à DATHCOM Mining Sarl, mais qu'au regard du contrat de cession, était définitive et irrévocable sans que les revenus de la cession soient retracés à la COMINIÈRE».

Aujourd'hui, c'est devant la Justice que le directeur général a.i. et le directeur technique de la COMINIÈRE doivent s'expliquer.

L'interpellation du DG a.i. et du DT de la COMINIÈRE SA par la Justice à Kinshasa est (sera) un pas positif dans la lutte contre la corruption et l'impunité dans le secteur extractif, c'est un signal fort de l'établissement d'un Etat de droit voulu par le Chef de l'Etat

Nos organisations et plateformes de la Société Civile congolaises spécialisées sur les questions minières (Justicia Asbl, LICOCO, RND Asbl, POM, MDR, GANVE, CDH, ESPOIR ONG, RCEN, CERN/CENCO, TPRDC, MAX IMPACT), faisant le monitoring sur l'exploitation des ressources naturelles en République Démocratique du Congo, viennent d'apprendre avec grande satisfaction, par les messages Twitter de ACAJ ASBL et de son Président qui suivent de près les dossiers judiciaires en république Démocratique du Congo, l'interpellation de Monsieur Athanase MWAMBA, Directeur Général a.i. ainsi que son collègue Monsieur KIBEYA, Directeur Technique de COMINIÈRE SA, par le Parquet près la Cour d'Appel de Kinshasa/Gombe. Elles saluent cet acte (ayant déjà eu lieu ou devant avoir lieu) contre l'impunité de mauvais gestionnaires des entreprises pu-

bliques de l'Etat sous la tutelle du Ministère du Portefeuille.

L'opinion se souviendra que dans une série de correspondances aux autorités congolaises, dont les lettres référencées No 003/ONG/TIM/2022 du 12/11/2022 adressées à Madame la Ministre de la Justice et Garde des sceaux et N° 004/ONG/TIM/2022 adressées à Monsieur le Procureur Général près la Cour de Cassation avec copie à l'Inspecteur Général des Finances, nos organisations citoyennes avaient invité ces autorités judiciaires à se saisir du dossier des ventes illégales par les responsables de la COMINIÈRE SA de ses parts sous-évaluées dans DATHCOM MINING, ce qui constitue un véritable bradage selon des rapports officiels et un scandale honteux contre la République et les populations de Manono et du Tanganyika.

Nos organisations informant respectueusement Son Excellence Monsieur le Président de la Répu-

blique et Chef de l'Etat, Monsieur le Premier Ministre Chef du Gouvernement, Monsieur le Procureur Général en charge dudit dossier que bien avant le Rapport de l'Inspection Générale des Finances d'avril 2022, le Conseil Supérieur du Portefeuille (sur demande du Ministre du Portefeuille) avait adressé au gouvernement une «Feuille d'observations» sur la COMINIÈRE SA le 28 janvier 2021, sous la signature de Monsieur BEYA TSHIDIBU (Expert) et MALENGELA MBIYI (Chef de Mission). Ledit document faisait remarquer, entre autres choses, ce qui suit : «L'éthargie constatée dans le suivi de certaines JV. A titre illustratif, le contrat DATHCOM MINING SA couvrirait au départ six (6) titres miniers à savoir : PR 12436, PR 12449, PR 12450, PR 12454, PR 12459 et PR 13359. In fine, un seul a été privilégié, le PR 13359 (gisement contenant le lithium) et les cinq (5) restant devraient être restitués à

COMINIÈRE pour disposition...Vérification faite, deux de ces titres miniers ont été répertoriés dans le fichier de CAMI au nom de HONGKONG EXCELLENT MINING INVESTMENT CONGO, une société chinoise qui n'est pas en relation d'affaires avec COMINIÈRE. Il s'agit des titres miniers suivants : PR 12436 et PR 12454. Qu'en est-il au juste?»

Dans le Rapport de l'IGF du 30 mars 2022 sur la COMINIÈRE SA, il s'agit de trois PE de DATHCOM MINING cédés, après leur récupération par la COMINIÈRE SA de DATHCOM MINING SA, en 2018 et 2019 à la même fameuse société chinoise HONGKONG EXCELLENT MINING INVESTMENT CONGO SARL sans lien d'affaires avec notre entreprise du Portefeuille : PE 12436, PE 12449 et PE 12450. Et à l'IGF de poser la question aux dirigeants de COMINIÈRE SA : «Ces cessions successives sont illégales, quelles ont été les actions entre-

prises par vous pour protéger les intérêts de l'Etat et quels en sont les résultats ?»

Nos organisations citoyennes considèrent cette interpellation judiciaire, présente ou à venir, de ces deux hauts responsables de la COMINIÈRE SA comme un pas positif dans la mise en application de la volonté de Son Excellence Monsieur le Président de la République et Chef de l'Etat de lutter contre la corruption, la fraude et l'impunité qui rongent notre pays en général et le secteur des ressources naturelles en particulier.

De ce qui précède et compte tenu de plusieurs faits documentés, nos organisations et plateformes recommandent :

A Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat :

- De révoquer la Ministre du Portefeuille du Gouvernement de la République pour n'avoir pas respecté

(Suite à la page 7)

**GROUPE D'ACTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR LA PROTECTION,
LE SUIVI ET LE CONTRÔLE CITOYEN DES RESSOURCES NATURELLES
DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO**



COMMUNIQUE DE PRESSE

**SEMAINE CITOYENNE DES MINES ET DES HYDROCARBURES
(DU 29 NOVEMBRE AU 1^{er} DÉCEMBRE)**

« Disons-nous la vérité »

La société civile congolaise à travers une synergie d'action pour la protection, le suivi et le contrôle citoyen des ressources naturelles de la République Démocratique du Congo, organise la semaine des mines congolaises pour renforcer les capacités des acteurs de la société civile. Au programme, est prévu un atelier de renforcement des capacités des acteurs de la société civile axé sur le thème : « **Comprendre et s'approprier les véritables enjeux du secteur minier et des hydrocarbures** ». L'atelier se déroulera à Kinshasa pour une durée de 3 jours, soit du 29 novembre au 1^{er} décembre 2022.

Lieu : Bâtiment territoriale « Paul Panda Farnama » (Ex : TEMBE NA TEMBE)

Salle : Kahuzi Biega

Référence : Boulevard Triomphal en diagonal du Palais du peuple

L'objectif général de la semaine est de renforcer les capacités des acteurs de la société civile pour qu'ils s'approprient les enjeux véritables du secteur : enjeux politiques, économiques, financiers et sociaux, afin d'améliorer leurs plaidoyers pour qu'ils exigent du gouvernement des actions concrètes contre le pillage de nos richesses au détriment de notre communauté nationale, et d'engager les réformes qui s'imposent afin de mettre fin aux abus actuels et prévenir les abus futurs dans le secteur ressources naturelles.

Méthodologie

L'atelier va se dérouler en deux phases :

Phase 1. Les participants vont suivre et interagir aux exposées des intervenants, destinés à clarifier les informations historiques, juridiques, économiques, commerciales, financières et sociales du secteur ainsi que la connaissance de ses acteurs ;

Phase 2. La production d'un cahier des charges de la société civile pour des actions de plaidoyer à mener après la rencontre. Des groupes de travail seront constitués pour se pencher sur des problèmes et litiges concrets au sein du secteur notamment une relecture de l'actuel code minier, les cas litigieux emblématiques, les rôles et responsabilités des acteurs publics, du secteur privé ainsi que ceux de la société civile. Ce sont des discussions qui vont permettre d'alimenter le cahier des charges et responsabiliser les citoyens.

Intervenants

Les intervenants proviendront du milieu des entreprises minières, des institutions de la République (Présidence, gouvernement, organismes étatiques) et la société civile. Ils ont été sélectionnés sur base de leurs qualités et expertises avérées.

Participants

Ils proviendront des diverses organisations de la société civile : ONGs, réseaux et plateformes de la société civile, corporations, mouvements citoyens et des personnalités.


Pour le Comité Pédagogique
Florimond MUTEBA TSHITENGE
Président du Conseil d'Administration de l'ODEP
Coordonnateur du Comité Pédagogique

Résurgence de la COVID-19 en RDC : des protocoles sanitaires préventifs attendus des ministres de l'Intérieur et de la Santé publique

Le ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation, Affaires coutumières et celui de la Santé Publique, Hygiène et Prévention ont reçu mission de présenter au premier Conseil des ministres du mois de décembre prochain les protocoles sanitaires préventifs types qui seront transmis aux gouverneurs de vingt-six provinces pour application. Ils ont reçu cette instruction du Président de la République lors de la soixante-seizième réunion du Conseil des ministres.

VÉRON KONGO

Au cours de la soixante-seizième réunion du Conseil des ministres qui s'est tenue le vendredi 25 novembre 2022, le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde, a évoqué le problème relatif à la sixième vague de COVID-19 signalée en Répu-

blique Démocratique du Congo.

Selon le ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention, Jean-Jacques Mbugani, cette alerte est consécutive au chiffre élevé des cas positifs observé ces derniers jours.

A la réunion tenue le mardi 22 novembre 2022 par le Premier ministre Sama

Lukonde avec les membres du comité multisectoriel de riposte contre la COVID-19, il a été retenu quelques conclusions à transmettre au Chef de l'Etat pour qu'entour de lui soient prises de nouvelles décisions au sujet de la recrudescence des cas de cette pandémie. C'est certainement dans cet ordre d'idées qu'il faut comprendre la mission qui vient d'être confiée aux deux membres du gouvernement.

Face à la presse au sortir de la réunion technique présidée par le Premier ministre, le ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévention a

indiqué que l'orientation est de sensibiliser la population quant à la persistance de cette pandémie et également communiquer pour qu'elle puisse intégrer le respect des gestes barrières.

«C'est important dans les regroupements, les endroits où il y a plusieurs personnes que les gens aient toujours le réflexe de porter les masques, se laver les mains à l'eau ou au gel hydro alcoolique, maintenir une distanciation sociale», a insisté le ministre, convaincu que ce sont les mesures barrières qui protègent la population.

Il s'est réjoui du fait que

la population adhère petit à petit à la vaccination, car, plus de douze millions de personnes ont reçu deux doses de vaccin. Et de poursuivre : «Mais, nous voulons augmenter cela, parce que la population cible à vacciner est de cinquante-deux millions de personnes. L'intensification de la vaccination est nécessaire et permettra d'éviter une vague avec forte intensité».

Tout en rassurant la population du faible taux de létalité de cette sixième vague, les acteurs sanitaires appellent ainsi au respect strict et rigoureux des gestes barrières.

Kongo central : les coupeurs de routes refont surface !

VÉRON K.

Depuis plusieurs semaines, il n'est plus aisé pour les conducteurs de véhicules de rouler, le jour comme la nuit, sur la Nationale n° 1, tronçon Matadi-Kinshasa et vice-versa. Les bandits à main armée y sont revenus en force et sèment la terreur comme dans les années 2002 et 2003.

Ces malfrats, lourdement armés, blessent, pillent et tuent sans qu'ils ne soient inquiétés ou arrêtés.

En lançant un cri d'alarme sur la radio Top

Congo Fm, dans une de ses émissions matinales de jeudi 24 novembre 2022, le député national Adrien Phoba interpelle à ce propos les autorités tant nationales que provinciales. Pour ce faire, il a cité le cas d'insécurité enregistré dans la nuit du mercredi 23 au jeudi 24 novembre 2022 à l'entrée de la cité de Lukala, dans le territoire de Mbanza-Ngungu.

Quelques jours avant, soit le mardi 15 novembre 2022, un convoyeur d'un véhicule de gros tonnage avait été abattu autour de 23 heures par les coupeurs de routes, près de la bifurcation de

la route qui mène à la cité de Luozi. Quant au chauffeur, il a succombé à ses blessures quelques jours après.

Ne pouvant rester insensible à cette situation en sa qualité de membre de caucus des députés nationaux de la province du Kongo central, Adrien Phoba s'est résolu de saisir le gouvernement central, particulièrement le ministre de l'Intérieur et Sécurité, ainsi que le gouverneur de la province du Kongo central.

DES DISPOSITIONS À PRENDRE

En fait, c'est quinze ans

après que resurgissent des cas des braquages sur la Nationale n°1. A l'époque de César Tsasa-di Ntumba, alors gouverneur de province, les conducteurs de véhicules et les passagers étaient confrontés à la même situation. Les stratégies peaufinées par l'autorité provinciale de l'époque consistaient à placer des stations mixtes Police-FARDC le long de la route Matadi-Kinshasa. Leurs véhicules assureraient la patrouille, tant le jour que la nuit, avec des éléments armés à bord. En plus, des barrières étaient érigées à l'entrée de Kinshasa comme

celle de Matadi interdisant la circulation des véhicules avant 6 heures du matin et après 18 heures.

Avec ces dispositions, le calme était quelque peu revenu sur la Nationale n°1, les conducteurs de véhicules et les passagers vauquaient librement à leurs occupations. Le gouvernement, à travers le ministère de l'Intérieur et Sécurité et le gouvernorat de province peut aussi s'inspirer de ces stratégies dans le cadre de la recherche des solutions au problème des coupeurs de routes sur la Nationale n° 1.

L'interpellation du DG a.i. et du DT de la COMINIÈRE SA par la Justice à Kinshasa est (sera) un pas positif dans la lutte contre la corruption et l'impunité dans le secteur extractif, c'est un signal fort de l'établissement d'un Etat de droit voulu par le Chef de l'Etat

(Suite de la page 5)

la vision du Chef de l'Etat sur la lutte contre les antivaluers dans les entreprises du Portefeuille et pour avoir ignoré les rapports du Conseil Supérieur du Portefeuille de 2021 et de l'Inspection Générale des Finances de 2022 sur la COMINIÈRE SA en protégeant des mandataires accusés de bradage, mauvaise gestion des actifs de l'Etat et d'incompétence pour des raisons à donner à la justice ;

- De bien vouloir changer la Direction Générale du Cadastre Minier en poste depuis plus de dix ans et dont la gestion du registre des actifs miniers de l'Etat est de plus en plus contestée par plusieurs personnes depuis des années ;

- De respectueusement veiller qu'aucune interférence ni pression politique ne soit faite sur la justice au sujet de ce dossier (COMINIÈRE SA) qui devrait servir d'exemple à tous les autres responsables des entreprises du Portefeuille.

A Son Excellence Monsieur le Premier Ministre de

proposer urgemment des nouveaux mandataires compétents et patriotes pour nomination par Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat chez COMINIÈRE SA en remplacement de ceux qui n'ont pas su protéger les intérêts de l'Etat et ceux de la population dont celle de Manono et Malemba Nkulu.

A Madame la Ministre de la Justice de lutter efficacement contre la fraude, la corruption qui rongent le secteur extractif congolais, de garantir l'indépendance des magistrats surtout dans les dossiers qui concernent la corruption et détournement de deniers publics comme c'est le cas de la COMINIÈRE SA qui a aussi d'autres dossiers sales dont celui de UNITED COMINIÈRE (UC SAS) et Tantalix Lithium, une société listée au Canada et en Allemagne dont le citoyen allemand Klaus Eckoff est devenu actionnaire en début de cette année rejoignant le citoyen canadien Eric Allard condamné par la justice congolaise

pour faux et usage de faux, ainsi que celui de la STM (Société du Tailing de Manono) avec Buckell et autres pour lesquels le rôle joué par le Directeur Technique KIBEYA et le Directeur Général ai MWAMBA doivent être identifiés et les responsabilités établies.

A Madame la Ministre du Portefeuille de faire montre de rigueur, d'objectivité et de patriotisme dans la gestion de ce dossier, pour avoir failli sur plusieurs points et pour avoir autorisé la vente de 5% des actions de la COMINIÈRE SA dans DATHCOM MINING à la société MMCS malgré tous les antécédents et les observations alarmantes des rapports ci-haut cités, en démissionnant pour se mettre à la disposition de la justice en bonne citoyenne chrétienne et surtout ne pas faire obstruction à l'enquête judiciaire en cours compte tenu de sa responsabilité en tant qu'autorité de tutelle de la COMINIÈRE SA.

A Monsieur le Procureur Général près la Cour d'Appel

de Kinshasa Gombe de pousser plus loin les enquêtes et élargir le champ d'enquêtes afin d'identifier toutes les personnes impliquées, citoyens congolais et expatriés, directement ou indirectement à tous les niveaux dans ce vaste scandale de corruption, détournement de deniers publics et bradage des actifs miniers en faveur des sociétés chinoises selon les rapports du Conseil Supérieur du Portefeuille et de l'Inspection Générale des Finances afin de les traduire devant les juridictions compétentes; d'identifier les vrais actionnaires de DATHOMIR MINING SARL (dont les noms du chinois Simon CONG et son mandataire congolais reviennent souvent dans différents rapports d'ONGs) et déterminer leur rôle dans le bradage des actifs miniers de DATHCOM MINING en faveur des sociétés chinoises HONGKONG EXCELLENT MINING INVESTMENTS CONGO SARL et de ZIDJIN. La gravité des faits à charge ne concourt pas en faveur d'une quelconque liberté provisoire

de toutes les personnes qui seront interpellées avant la clôture de ce dossier par la justice.

A Monsieur le Directeur Général du Cadastre Minier d'expliquer au Gouvernement de la République, aux instances judiciaires et au peuple congolais l'inscription de la cession illégale des permis de la COMINIÈRE SA à HONGKONG EXCELLENT MINING INVESTMENTS CONGO SARL selon les deux rapports ci-haut évoqués et donner les détails sur ses actionnaires de cette société chinoise.

Nos organisations demandent à toute personne morale ou physique qui a un dossier de mauvaise gestion chez COMINIÈRE SA de le déposer à la justice en se constituant partie civile ou de nous contacter afin d'aider l'Etat à recouvrer ses droits.

BUKAVU, KINSHASA, KOLWEZI ET LUBUMBASHI, LE 27 NOVEMBRE 2022
LES ORGANISATIONS ET PLATEFORMES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DE LA RDC

A Kwamouth, les assaillants changent de stratégie : le ministre de la Défense alerte le Conseil des ministres

Si ça continue à tirer dans le territoire de Rutshuru (province du Nord-Kivu), malgré le consensus qui s'est dégagé dernièrement à Luanda, en Angola, le ministre de la Défense a alerté, vendredi dernier, le Conseil des ministres du calme apparent qui règne dans la cité de Kwamouth, dans la province du Mai-Ndombe. Sur le terrain des opérations, les assaillants ont changé de stratégie d'attaques, a fait remarquer le ministre de la Défense.

«La situation à Kwamouth est sous contrôle bien qu'il s'observe la mi-

gration des assaillants vers les entités environnantes de la province du Mai-Ndombe, et la tendance à la mutation du conflit en mouvement insurrectionnel, notamment au travers des attaques des assaillants sur le fleuve Congo», a indiqué le ministre de la Défense. Quant à la réaction pour contrer cette menace, le Conseil des ministres est resté muet. Intégralité du compte-rendu de la réunion du Conseil des ministres du vendredi 25 novembre 2022.

ECONEWS

COMPTE RENDU DE LA SOIXANTE-DIX-HUITIEME REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, a présidé en visioconférence, la soixante-dix-huitième réunion du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République, ce vendredi 25 novembre 2022. Quatre points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

I. Communication de son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat;

II. Points d'informations;

III. Approbation d'un relevé des décisions du Conseil des Ministres;

IV. Examen et adoption des textes.

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat a porté sur trois (3) points, à savoir :

1. De l'urgence de faire atterrir le processus de migration de la Télévision analogique à la Télévision Numérique Terrestre

Le Président de la République a rappelé la nécessité pour le Gouvernement de finaliser le processus de migration effective de la Télévision Analogique vers la Télévision Numérique Terrestre (TNT) sur toute l'étendue du territoire national, lequel devrait normalement intervenir le 15 juin 2015.

Les travaux du Comité National de Migration vers la Télévision Numérique Terrestre (CNM/TNT), qui ont repris avec la convocation récente des sessions de travail par le Ministre de la Communication et Médias, ont identifié depuis plusieurs mois les facteurs à la base du retard de ce processus de migration.

Cet élan nécessite d'être consolidé en vue de finaliser le processus d'appel d'offres et de recruter un prestataire qui permettra de finaliser le processus.

Le Ministre de la Communication et Médias a été encouragé à accélérer le

rythme des travaux du Comité précité et à mobiliser les moyens nécessaires en faveur de ces experts techniques pour un aboutissement heureux de ladite migration dans les meilleurs délais, à travers un processus d'appel d'offres transparent, pour une mise en œuvre effective au courant de l'année 2023.

Il y va de l'avenir du secteur stratégique de la production et de la diffusion radio-télévisuelle locale qui pourra bénéficier de nouvelles opportunités économiques liées à l'accroissement du public potentiel, l'amélioration de la qualité des images et la réduction structurelle des coûts.

2. Du respect de la mise en œuvre de la Loi fixant les règles relatives au Régime de la Sécurité sociale

Abordant ce point, le Président de la République a informé le Conseil avoir été saisi des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la Loi instituant le Régime Général de la Sécurité Sociale, notamment dans sa branche des prestations familiales auprès de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) qui couvre les paiements des allocations prénatales, des allocations de maternité et des allocations familiales au profit des travailleurs affiliés.

En effet, il s'observe un comportement répréhensible de certaines entreprises privées y compris des sociétés du portefeuille de l'Etat et des établissements publics, rendant précaires les droits sociaux des travailleurs, censés être des acquis en matière des prestations familiales, des risques professionnels d'invalidité et des prestations des pensions.

Préoccupé par cette situation susceptible de mettre à mal les droits sociaux de nos compatriotes travailleurs soumis aux dispositions du Code du travail et aux travailleurs assimilés, le Président de la République a chargé la Ministre de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale de suivre ce dossier et de présenter, à



la première réunion du Conseil des Ministres du mois de janvier 2023, un état des lieux sur les prestations réalisées et les améliorations attendues de cette Institution qui est un instrument majeur de cohésion sociale dans notre pays.

Elle devra également, en collaboration avec le Ministre de la Communication et Médias et la Direction de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), sous la supervision du Premier Ministre, de renforcer la vulgarisation de la Loi N°16/009 du 15 juillet 2016 fixant les règles relatives au Régime général de la Sécurité Sociale, pour une compréhension mutuelle des droits sociaux des travailleurs et des obligations patronales.

3. De l'accompagnement du Gouvernement aux initiatives du secteur privé dans les provinces

Après avoir participé récemment au Forum Makutano à Mbuji-Mayi et au Forum KimvuamaKia Kongo éditions 2022, le Président de la République a salué les thématiques et les recommandations qui y ont été formulées.

Celles-ci rencontrent sa vision fondée sur la nécessité de diversifier l'économie, notamment par la création des chaînes de valeur dans le secteur agricole, et la mise en œuvre du Plan de Développement local des 145 territoires qui a pour objectif de booster la réalisation des infrastructures structurantes

dans nos 26 Provinces.

Face à la nécessité de redoubler d'efforts pour améliorer le climat des affaires et de réduire les tracasseries de certains services étatiques qui s'illustrent par des perceptions illégales, le Premier Ministre a été invité à s'impliquer personnellement, en collaboration avec la Cellule du Climat des Affaires, pour éradiquer ce phénomène, et par conséquent, à veiller à ce que tous les Ministres concernés par cette problématique, contribuent à la vulgarisation et à la stricte application des textes légaux et réglementaires y relatifs, au travers des services déconcentrés de leurs administrations respectives.

Le Président de la République a demandé à tous les Gouvernements provinciaux de continuer à favoriser l'essor du secteur privé sur l'ensemble de leurs juridictions administratives, notamment en organisant régulièrement des forums et des cadres d'échanges constructifs afin d'aider à la transformation de toutes les potentialités tant humaines que naturelles.

Complément du Premier Ministre :

Intervenant à la suite de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, le Premier Ministre a axé sa communication sur quatre (04) points. Dans un premier temps, il a salué les efforts diplomatiques déployés sous le leadership du Président de la

République en vue de la restauration de la paix et de la Sécurité dans la partie Est de notre pays.

Le Premier Ministre a rassuré le Président de la République que le Gouvernement va suivre avec attention la mise en œuvre des engagements pris par toutes les parties prenantes, conformément au Communiqué final du mini-Sommet de Luanda, tenu le 23 novembre 2022 en Angola, pour la stabilité dans l'Est de notre pays.

Le Premier Ministre est ensuite revenu sur sa participation au Sommet de la Francophonie où il a représenté le Chef de l'Etat. Il a expliqué le sens de son refus de figurer sur la photo de famille en désapprobation de l'agression rwandaise.

Il a aussi eu l'occasion de partager la position de la République Démocratique du Congo lors de la réunion à huis clos des Chefs d'Etat au cours de laquelle l'avenir de la Francophonie a été discutée. Il a proposé la création d'une instance pouvant travailler résolument à la crise entre les Etats membres avant d'inviter les jeunes des pays francophones de venir participer aux jeux de la Francophonie prévus en juin prochain à Kinshasa.

Le Premier Ministre a aussi informé le Conseil que plusieurs résolutions ont été adoptées au terme de ce Sommet, notamment celle réaffirmant l'attachement de la Francophonie à l'intégrité territoriale de la République Démocratique du Congo et qui condamne tout soutien aux groupes armés et qui encourage les efforts diplomatiques en cours.

Dans un second point, le Premier Ministre a informé le Conseil d'avoir présidé le mardi 22 novembre 2022, à l'Hôtel du Gouvernement, la réunion du Comité Multi-sectoriel de la riposte contre la Covid-19 dans un contexte actuel où le Ministère de la Santé, Hygiène et Prévention alerte sur la tendance haussière des cas de Covid-19 dans notre pays.

(Suite à la page 9)

COMPTE RENDU DE LA SOIXANTE-DIX-HUITIEME REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

(Suite de la page 8)

Cette réunion a permis de faire l'état de la situation épidémiologique en République Démocratique du Congo et de dégager des propositions permettant de faire face à la nouvelle vague en cours, et cela, à l'approche des festivités de fin d'année, période propice à la propagation du virus.

Un rapport circonstancié assorti des propositions et recommandations sera soumis au Président de la République, Chef de l'Etat.

Abordant le troisième point, le Premier Ministre a salué l'issue positive des discussions entre le Gouvernement et l'équipe du Fonds Monétaire International (FMI) et qui a abouti à un accord sur la troisième revue de la Facilité Elargie de Crédit de 200 millions USD d'appui à la balance des paiements.

Le Premier Ministre a demandé au Ministre d'Etat, Ministre du Budget, au Ministre des Finances ainsi qu'à la Gouverneure de la Banque Centrale d'assurer un suivi permanent du processus avec la Direction et le Conseil d'Administration du FMI, pour l'approbation de l'accord prévu en décembre 2022.

Pour terminer, le Premier Ministre a informé le Conseil d'avoir tenu, en exécution des recommandations du Président de la République relatives aux Projets de la Centrale Hydroélectrique de Katende et celui d'implantation des six centrales solaires photovoltaïques, des séances de travail, qui ont eu lieu les 22 et 23 novembre 2022, à la Primature, avec les parties prenantes.

Il s'est fait complété par le Ministre des Ressources Hydrauliques et Electricité qui est revenu sur le travail d'évaluation technico-financière en cours en tenant compte du travail déjà effectué et du matériel stocké dans les installations de la Société Nationale des Chemins de Fer du Congo (SNCC) à Lubumbashi et sur le site Katende.

Au terme de ce travail, a-t-il précisé, le Gouvernement discutera avec la partie indienne pour la sélection de l'entreprise devant travailler à la finalisation des travaux.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire

Intervenant au nom de son titulaire en mission, le Vice-Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a informé le Conseil de l'état du territoire qui reste do-

miné par la poursuite des opérations militaires contre les groupes armés et terroristes.

Au cours de la semaine qui s'achève, l'état d'esprit de la population est resté dominé par :

- Les retombées de la rencontre de Luanda avec l'arbitrage du Président Burundais, en sa qualité de Président de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Est, et du Président Angolais, en tant que Médiateur dans la Crise entre la République Démocratique du Congo et le Rwanda;
- L'élan de patriotisme exprimé à travers les marches de soutien organisées dans plusieurs provinces du pays en faveur de nos Forces de Défense et de Sécurité et à l'appel à la mobilisation lancé par le Président de la République, Chef de l'Etat;
- Les attentes de la population sur la rencontre entre le Chef de l'Etat et son homologue Kenyan William Ruto, sur la crise sécuritaire dans l'est du pays.

Sur le plan sécuritaire, le Vice-Ministre a épinglé quelques faits saillants dans les Provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu, de Mai-Ndombe, de Tanganyika, du Kwilu et du Kwango où il est fait état des situations qui troublent l'ordre public ou susceptibles de l'être.

Le Conseil a pris acte de ce Rapport.

II.2. Situation sécuritaire

Le rapport du Ministre de la Défense et Anciens Combattants au Conseil a été essentiellement consacré à la situation sécuritaire à l'Est et à l'Ouest du pays.

Il a fait le point des opérations en cours particulièrement dans le Rutshuru, marqué par les attaques de la coalition M23/RDF.

A l'Ouest la situation à Kwamouth est sous contrôle bien qu'il s'observe la migration des assaillants vers les entités environnantes de la Province de Mai-Ndombe, et la tendance à la mutation du conflit en mouvement insurrectionnel, notamment au travers des attaques des assaillants sur le fleuve Congo.

Pour terminer, le Ministre de la Défense a informé le Conseil que l'appel du Chef de l'Etat continue à attirer les patriotes congolais. A ce jour, le Centre de Kitona a enregistré 8.000 recrues et d'autres arrivées sont de plus en plus signalées.

Le Conseil a pris acte de ce Rapport.

II.3. Situation sanitaire dans le pays

Présentant la situation sanitaire dans le pays, en ce qui concerne particulièrement la pandémie de COVID-19, le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévention, a informé le Conseil qu'à ce jour on note une légère baisse des cas de contamination.

Depuis quatre semaines consécutives, il s'observe une augmentation du nombre de nouveaux cas de Covid-19 dans le pays, principalement à Kinshasa, qui demeure toujours l'épicentre de cette nouvelle flambée. Malgré cette hausse, la létalité reste faible, soit 1,44%. Il s'agit de la sixième vague de la Covid-19 mais de faible intensité.

La tendance à l'augmentation du nombre de nouveaux cas s'observe également dans la plupart des pays de la sous-région.

Le Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévention en appelle toujours à la vigilance, au respect des mesures barrières et à la vaccination comme moyen de prévention de nouvelles vagues et/ou pour minimiser l'impact au cas où elle surviendrait.

Le Conseil a pris acte de cette Note d'information.

II.4. Evolution de la situation récente sur le marché des changes ainsi que des biens et services

Invitée à prendre la parole, la Gouverneure de la Banque Centrale du Congo a fait le point de la conjoncture économique du pays.

En effet, la situation macroéconomique de la République Démocratique du Congo est restée stable, quoique les effets de contre-coups du conflit russo-ukrainien persistent. Cette résilience est consécutive aux efforts et aux conjonctions des actions des autorités tant budgétaires que monétaires.

Elle a indiqué que l'accord conclu au niveau des services avec le Fonds Monétaire International (FMI) sur la troisième revue de la Facilité Elargie de Crédit (FEC), assorti d'un cadrage macroéconomique cohérent, a établi une croissance supérieure à la moyenne de l'Afrique subsaharienne, une inflation contenue, dans un contexte de mobilisation accrue des recettes publiques.

La décélération du rythme hebdomadaire des prix intérieurs s'est poursuivie au cours de la semaine du 11 au 18 novembre 2022. Le taux d'inflation hebdomadaire s'est situé à 0,20%

contre 0,23% une semaine plus tôt, soit un taux d'inflation en cumul annuel de 11,3% contre un objectif de 12,9% à fin 2022.

La Gouverneure de la Banque Centrale du Congo a aussi signalé qu'au cours de la semaine sous analyse, le marché de change a été caractérisé par une quasi-stabilité dans ses deux segments.

En effet, le Franc congolais s'est légèrement déprécié de 0,03% s'établissant à 2.013,67 CDF le dollar américain à l'indicatif et à 2.106,67 CDF le dollar américain au niveau du marché parallèle.

Les cours mondiaux des produits de base intéressant l'économie congolaise sont restés globalement rémunérateurs.

Toutefois, l'économie congolaise reste exposée aux facteurs de risques externes tels que : (i) les incertitudes de la fin de la guerre en russo-ukrainienne ; (ii) le potentiel d'une récession de l'économie mondiale ; (iii) la persistance de l'inflation importée ; et (iv) l'augmentation saisonnière de la demande intérieure en fin d'année.

Pour faire face à cette situation, la Gouverneure de la Banque Centrale du Congo a recommandé notamment le maintien des politiques économiques saines, pro-croissance et coordonnées et la mise en œuvre soutenue des réformes retenues dans le cadre du Programme avec le FMI.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.5. Participation à la Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur le changement climatique

La Vice-Première Ministre, Ministre de l'Environnement et Développement Durable a fait le Rapport de la participation de la République Démocratique du Congo à la Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur le changement climatique du 06 au 20 novembre 2022 à Sharm-El-Cheikh en République Arabe d'Egypte.

Elle a signalé que pour la République Démocratique du Congo, cette 27ème COP a été l'occasion de consolider son leadership africain et mondial sur les questions ayant trait à la lutte contre le changement climatique, ainsi que l'a démontré la co-organisation avec la République Arabe d'Egypte des travaux Préparatoires de la COP27 à Yangambi, du 05 au 07 sep-

tembre 2022 pour le segment scientifique, et à Kinshasa du 3 au 5 octobre.

Avant de formuler quelques recommandations, la Vice-Première Ministre, Ministre de l'Environnement et Développement Durable, a présenté au Conseil les résultats obtenus après les activités entreprises par la République Démocratique du Congo, notamment :

- Une grande visibilité diplomatique et environnementale de la RDC;
- La mise en place du groupe de travail RDC - USA à travers une déclaration commune;
- La mise sur pied de l'alliance tripartite RDC-Brésil-Indonésie ;
- La signature d'un partenariat avec Global Threes, pour accompagner les efforts de reboisement par le Gouvernement de la RDC.

Le Conseil a pris acte de cette Note d'information.

II.6. Deux Rapports relatifs au secteur des Finances

Le Ministre des Finances a présenté au Conseil deux Rapports des dossiers relatifs de son secteur.

Le premier Rapport a concerné le Processus de création de la Banque de Développement. Considérant l'importance du projet et la nécessité d'en assurer le succès, le Ministère des Finances a créé une Unité de gestion de ce projet et a recruté le Groupe FINACTU pour finaliser l'étude de faisabilité et aider à la constitution du dossier de création effective de cette banque.

Dans le même ordre d'idées, la Banque Africaine de Développement s'est engagée, après négociation avec le Ministère des Finances, à financer l'élaboration de la stratégie de mobilisation de ressources et d'identification des produits à offrir pour répondre aux besoins de financement local.

Parallèlement à ce qui précède, la question de la création de la Banque de Développement a été également discutée avec les services de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International.

A l'issue de tous ces échanges, il a été souligné la nécessité de :

- (i) soumettre cette Banque de Développement à l'agrément et à la supervision de la Banque Centrale du Congo;
- (ii) mettre en place une gouvernance professionnelle et indépendante pour assurer la crédibilité de l'institution et son efficacité;

(Suite à la page 10)

COMPTE RENDU DE LA SOIXANTE-DIX-HUITIEME REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

(Suite de la page 10)

- (iii) veiller à attirer les investisseurs privés et publics dans le capital;

- (iv) rationaliser les agences et sociétés financières publiques existantes pour consolider les efforts de l'Etat dans ce secteur.

Outre ces éléments, il a souligné la nécessité d'adopter une stratégie de déploiement graduel des activités de cette institution, commençant par l'octroi des garanties, le financement à moyen terme des PME via les banques commerciales et le financement des projets publics rentables avant d'intégrer, au fur et à mesure de la consolidation de l'expertise, des activités plus complexes telles que les prises de participation, les financements des projets à long terme et des projets d'intérêt général du Gouvernement.

Le Groupe FINACTU devrait déposer son rapport en décembre 2022. Conformément à la clause de consultation prévue dans le programme avec le Fonds Monétaire International, les conclusions de ce rapport seront discutées avec les services de cette institution pour en assurer la cohérence avec les autres objectifs du Programme.

Eu égard à l'évolution du dossier, la création effective de cette Banque pourrait intervenir au courant du deuxième trimestre 2023.

Le second Rapport a permis au Ministre des Finances de faire le point de la situation de la Société Financière de Développement (SOFIDE), au regard de la décision de créer une nouvelle institution spécialisée dans le financement à moyen et long termes.

Considérant ce qui précède et les manifestations d'intérêt spontanées des investisseurs privés, il a été proposé le désengagement de l'Etat au profit des nouveaux acteurs du secteur privé capable de redynamiser la SOFIDE.

Le Ministère des Finances travaille sur les différentes options de reprise qui seront, par la suite, discutées avec le Ministère du Portefeuille avant d'être présentées en Conseil des Ministres.

Le Conseil a pris acte de ces deux Rapports.

II.7. Organisation de la campagne de solidarité pour la patrie

Le Ministère des Affaires Sociales, Actions Humanitaires

et Solidarité Nationale a présenté au Conseil la Note d'Information sur l'organisation de la campagne de solidarité pour la patrie, en réponse à l'appel du Président de la République fait au peuple congolais en général, et aux Institutions de la République en particulier.

Relayé par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, le Ministère des Affaires Sociales, Affaires Humanitaires et Solidarité Nationale a été instruit d'organiser, dans les meilleurs délais, une campagne de solidarité nationale qui aura pour objectif de mobiliser des ressources suffisantes pour l'assistance humanitaire et le relèvement des personnes déplacées internes gravement touchées par les conséquences de la guerre d'agression et autres activistes des groupes armés.

Il a signalé qu'un compte bancaire a été ouvert à cet effet, et des dispositions prises pour d'autres dons en nature.

Le lancement officiel de cette campagne interviendra le 5 décembre 2022 et sera présidé par le Premier Ministre.

Le Conseil a pris acte de cette Note d'Information.

III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des Ministres a adopté le relevé des décisions prises lors de sa 77ème réunion tenue le vendredi 18 novembre 2022.

IV. EXAMEN ET ADOPTION CINQ (05) TEXTES

IV.1. Projet de Décret fixant le cadre et les structures organiques de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP)

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique, Modernisation de l'Administration et Innovation du Service Public a soumis au Conseil le texte du Projet de Décret fixant le cadre et les structures organiques de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP).

C'est en exécution de l'article 84 du Décret n°22/12B du 31 mars 2022 qui impose au Ministre en charge de la Fonction Publique l'obligation de soumettre au Premier Ministre, dans un délai ne pouvant pas excéder trois mois à compter de la signature du Décret précité, un projet de Décret fixant le ca-

dre organique et les effectifs maxima des emplois de la DGTCP.

Ces effectifs ne seront définitivement fixés qu'après les opérations de rationalisation prévues pour les structures de la DGTCP.

Par ailleurs, le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique, Modernisation de l'Administration et Innovation du Service Public a rappelé que la signature de ce projet de Décret constitue l'un des engagements pris par le Gouvernement dans le cadre du programme économique conclu avec le Fonds Monétaire International et l'un des déclencheurs de l'appui budgétaire de 250 millions de dollars américains attendu de la Banque Mondiale.

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargée de garantir l'enregistrement comptable de toutes les transactions financières de l'Etat et de produire les états comptables et financiers requis. Dans le domaine de la gestion de la trésorerie, ce Service Public est investi de la mission de gérer les actifs financiers et les dépôts bancaires de l'Etat pour combler les besoins de financement temporaires de l'Etat.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce Projet de Décret.

IV.2. Projet de Loi portant prorogation de l'état de siège

Le Vice-Ministre de la Justice, a présenté, au nom de la Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, le Projet de Loi autorisant la prorogation de l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu pour une période de 15 jours prenant cours le 02 décembre 2022.

Cette prorogation va permettre à nos Forces de défense et de sécurité, engagées sur le terrain des opérations militaires, de poursuivre l'envergure des actions en vue de restaurer la paix, la sécurité et l'autorité de l'Etat dans cette partie de la République Démocratique du Congo.

Après débats et délibérations, ce projet de Loi a été adopté.

IV.3. Projet de Décret portant création, organisation et fonctionnement d'un Etablissement public

Le Ministre des Finances a présenté, à l'attention du Conseil, le Projet de Dé-

cret portant création, organisation et fonctionnement d'un Etablissement public dénommé « Comité de Pilotage et d'Orientation de la Réforme des Finances Publiques » (COREF).

Ce texte se veut être une réponse adaptée à la nécessité de renforcer le statut juridique de cette Instance de pilotage du programme de modernisation de la gestion des finances publiques en vue notamment de consolider sa gouvernance financière et budgétaire.

Pour des raisons d'efficacité et d'efficience, de stabilité et dans le souci d'épargner l'élan des réformes des différents chocs institutionnels qui peuvent subvenir, le Ministre des Finances a expliqué comment il est impérieux, au vu des enjeux économiques tant au niveau central que provincial, de transférer à une personne morale de droit public distincte, les missions relatives à la définition, l'élaboration et le pilotage de la mise en œuvre des actions et mesures des réformes, à moyen et long termes.

Ce projet de Décret tient ainsi compte des recommandations du Président de la République, Chef de l'Etat faites lors de la 67ème réunion du Conseil des Ministres en considérant le fait que l'incidence des réformes des finances publiques sur les autres secteurs de la vie nationale favorise le maintien de la discipline budgétaire, l'allocation stratégique des ressources et l'efficacité des services fournis.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce projet de Décret.

IV.4. Projet de Décret modifiant et complétant le Décret fixant les Statuts d'un Etablissement public dénommé « Officier National du Café »

Le Ministre de la Recherche Scientifique et Innovation Technologique, représentant le Ministre de l'Agriculture en mission, a soumis à l'examen du Conseil Finances le Projet de Décret modifiant et complétant le Décret n°09/59 du 3 décembre 2009 fixant les statuts d'un Etablissement public dénommé Office National du Café (ONC), tel que modifié et complété par le Décret n°18/044 du 24 novembre 2018.

Il a indiqué que ce Projet est le fruit d'une commission ad hoc mis en place par le Premier Ministre pour met-

tre fin aux conflits qui perdurait entre l'Office National des Produits Agricoles du Congo (ONAPAC) et l'Association des Exportateurs du Cacao-Café de la RDC (ASSECCAF).

Après débats et délibérations, ce projet de Décret a été adopté.

IV.5. Projet de Décret portant création et statut organisation d'un Etablissement public à caractère scientifique

Le Ministre de la Recherche Scientifique et Innovation Technologique a présenté au Conseil le Projet de Décret portant création et statuts d'un établissement public à caractère scientifique et technique dénommé « Fonds National de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique » (FNRSTI).

En effet, ce fonds est déjà institué par l'Ordonnance-Loi n°82/040 du 05 novembre 1982 portant organisation de la Recherche Scientifique et Technique, et légitimement confirmé dans le Programme d'Actions du Gouvernement.

La mission du FNRSTI est d'assurer le financement du système national de la Recherche Scientifique et Innovation Technologique en vue de booster les activités dudit secteur car, à ce jour, les moyens mis à la disposition de la Recherche sont faibles.

A ce titre, le Fonds est chargé entre autres de :

- Mobiliser sur le plan national et international, des ressources humaines, financières et matérielles pouvant garantir le développement du secteur de la Recherche Scientifique et Innovation Technologique;

- Contribuer au financement des programmes prioritaires de recherche définis par le Conseil Scientifique National ;
- Accompagner et promouvoir les activités des Chercheurs des Institutions Publiques et Privées, ainsi que celles des Chercheurs Indépendants dans le cadre du soutien aux projets d'innovation et de transfert de technologies, susceptibles de contribuer au développement durable de la RD Congo.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce projet de Décret. Commencée à 11h27', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 15h32.

**PATRICK MUYAYA
KATEMBWE
MINISTRE DE LA
COMMUNICATION ET MÉDIAS**

Qatar 2022 : après sa victoire face à la Belgique, le Maroc joue sa qualification ce jeudi contre le Canada

Le Maroc s'est imposé, dimanche à la Coupe du Monde du Qatar, face à la Belgique grâce à deux buts inscrits en seconde période par Abdelhamid Sabiri et Zakaria Aboukhhal. Une victoire qui permet aux Lions de l'Atlas - 2^{ème} du Groupe F - de bien se positionner pour les 8^{èmes} de finale, en attendant son dernier match face au Canada, déjà éliminé de la compétition.

ECONEWS

Il y avait l'Argentine, défaite par l'Arabie Saoudite (2-1), l'Allemagne, surprise par le Japon (2-1). Il y aura désormais la Belgique, vaincue, dimanche après-midi par le Maroc. Après une rencontre accrochée, sans véritable occasion en première période, les Lions de l'Atlas ont pris le dessus sur la Belgique et créé l'une des sensations de cette phase de groupes.

La sélection marocaine de football a signé une victoire historique face à la Belgique par 2 buts à 0 (mi-temps 0-0), dimanche au stade Al Thumama à Doha, en match de la 2^e journée du groupe F de la Coupe du monde de football Qatar 2022. Les buts des Lions de l'Atlas ont été inscrits par Abdelhamid Sabiri (73^e) et Zakaria Aboukhhal (90^e +2).

Pour cette deuxième sortie des Lions de l'Atlas au mondial qatari, le sélectionneur national Walid Regragui a aligné la même formation qui a tenu tête à la Croatie lors de la première journée (0-0), sauf Mounir Mohammedi dans les cages au lieu de Yassine Bounou, blessé peu avant le coup d'envoi de cette rencontre.

De son côté, Roberto Martínez a procédé à trois changements dans son onze de départ par rapport au match face au Canada. Thomas Meunier, Thorgan Hazard et Amadou Onana ont été titularisés au lieu de Dendoncker, Tielemans et Carrasco.

Les Marocains ont entamé la rencontre en fanfare, boostés par un public acquis à leur cause. Or, les Diables rouges, qui n'avaient jamais perdu jusqu'ici un match de Coupe du monde face à une équipe africaine (3 victoires, 1 nul), ont vite pris le contrôle du jeu, en s'approchant petit à petit des cages marocaines, bénéficiant en cela du retransmission défensif des coéquipiers de Ghanem Saïss.

Dès la 5^e minute, suite à une superbe passe de Thorgan Hazard, Batshuayi a failli ouvrir la marque mais il a buté sur un Mohammedi bien en place. S'en est suivi une multitude de tentatives belges, qui ont mis la défense marocaine à rude épreuve.

Les Marocains, dans le dessein de soulager leur défense, ont



Le Maroc, une fierté pour toute l'Afrique

tenté de sortir de l'ornière et sont parvenus à cadrer le premier tir à la 20^e minute par Hakim Ziyech, dont la frappe passe au-dessus de la transversale.

Passé l'orage des vingt premières minutes, les Lions de l'Atlas ont commencé à imposer leur rythme et gagner les duels en milieu de terrain, mais sans réussir à bien servir En-Nesyri en profondeur.

Le schéma tactique imposé par les nationaux a semé le doute dans le camp des Belges qui ont multiplié les passes ratées en milieu de terrain, face à la forte pression de la ligne médiane marocaine qui a su juguler les ardeurs des coéquipiers de Kevin De Bruyne.

Il a fallu attendre la 34^e minute pour assister à la plus nette occasion de but des Marocains. Achraf Hakimi, entrant dans la surface côté droit, tente de surprendre Courtois au premier poteau, mais sa frappe n'était pas cadrée.

Dans le temps additionnel, Hakim Ziyech a réussi à tromper Thibaut Courtois sur un coup

franc côté droit, mais le but a été invalidé par la VAR pour hors-jeu de Ghanem Saïss, qui s'est jeté devant le gardien belge.

Lors du second acte, les Marocains sont revenus avec les mêmes intentions de jeu, en exerçant une énorme pression sur les Belges. Ziyech, très remuant lors de ce match, a tenté une frappe des 25 mètres en plein axe, mais son tir a été facilement capté par Courtois (50^e).

Deux minutes plus tard, Eden Hazard a tenté lui aussi la frappe dans la surface mais Mohammedi a réussi à écarter le danger en corner.

La domination marocaine en cette seconde période a failli se concrétiser, quand Boufal a facilement éliminé Thomas Meunier sur la gauche dans la surface et enroulé parfaitement sa frappe du droit, qui frôle le montant gauche de Courtois.

Ressentant le danger s'approcher de son gardien de but, Martínez a effectué deux changements dès l'heure de jeu avec l'entrée en jeu de Youri Tielemans à la place d'Amadou

Onana et Dries Mertens à la place d'Eden Hazard.

Côté marocain, Abdelhamid Sabiri et Yahya Attiat Allah sont entrés à la 68^e minute à la place, respectivement, de Selim Amallah et Achraf Hakimi.

Fraichement entré, Sabiri trouve le chemin des filets en décrochant un tir puissant au premier poteau qui ne laisse aucune chance à Courtois (73^e).

Après cette ouverture du score, les Belges ont joué le tout pour le tout, dans le dessein d'égaliser, mais la défense marocaine a été bien en place pour défendre cet avantage.

Les changements opérés par Regragui, avec l'entrée en jeu, notamment, de Zakaria Abou Khhal et Abderrazzak Hamdallah ont donné leurs fruits. Dans le temps additionnel, Hamdallah récupère le ballon devant la surface, élimine Castagne et met le ballon en retrait pour Aboukhhal, qui reprend du droit et place le ballon en lucarne (90^e +2).

À la faveur de cette victoire, la troisième en Coupe du monde après celles contre le Portugal (3-1) en 1986 et l'Ecosse (3-0) en 1998, le Maroc affiche quatre (4) points, ex-aequo avec la Croatie, après sa victoire de trois buts à un face au Canada (4-1).

Au terme de ces deux journées, le Groupe F reste ouvert, avec en tête la Croatie (4 points), le Maroc (4 points), la Belgique (3 points) et le Canada, déjà éliminé, avec zéro point. Tout est donc possible. Le sort de ce Groupe se joue à la dernière journée, le 1^{er} décembre 2022, où le Maroc devra disputer et confirmer sa forme face au Canada. La Croatie, à son tour, croisera la Belgique.

ECONEWS

Journal en ligne et Tri-hebdomadaire d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/
Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/
89 301 93 05
+ 243 903185670
E-mail :
kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Faustin KUEDIASALA

RÉDACTEUR EN CHEF
Hugo TAMUSA

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Florent N'LUNDA N'SILU

RÉDACTION GÉNÉRALE
Faustin KUEDIASALA
Hugo TAMUSA
Florent N'LUNDA N'SILU
Véron KONGO

Jonathan MUTADJIRI
Nana Kanku
A.T. MPUU

COLLABORATEUR EXTÉRIEURS
Marc NZATE
Francis Mayuma

WEB MASTER
Tighana MASIALA

PRODUCTION
Michel MASUDI
+243 907314011

COMMERCIAL
John RUSHIMBA

INTENDANT GÉNÉRAL
René LOKOTA

Linafoot : Lupopo s'incline devant Simba, TP Mazembe soumet Bazano

NANA K.

La 28^{ème} édition de la division d'élite de la Ligue nationale de football (Linafoot) se poursuit tant bien que mal.

Dimanche à Kinshasa, au stade des Martyrs de la Pentecôte, deux rencontres étaient au rendez-vous. En première explication, Céleste de Mbandaka a battu l'AC Kuya Sport par le score écriqué d'un but à zéro. L'unique réalisation de la partie a été l'œuvre de NzangaMalamu à la 80^{ème} minute de jeu.

En deuxième match, comptant pour la 5^{ème} journée du championnat national, Daring Club Motema Pembe (DCMP) a négocié un match

nul d'un but partout contre l'AS Maniema Union.

Avec cinq matchs joués, DCMP enregistre son quatrième match nul et une défaite. Pour sa part, Maniema Union totalise 16 points après son match nul contre les Immaculés de la capitale et se place en deuxième position au classement provisoire de la Linafoot. Les deux buts de la rencontre ont été marqués, respectivement par Maxi Mpia pour le compte de Maniema Union, avant que Ndongala Liwanda n'égalise à la 46^e minute de jeu.

A Lubumbashi, au stade TP Mazembe de Kamalondo, les Corbeaux du TP Mazembe ont carbonisé les Salésiens de Don Bosco

par le score de trois buts à un (3-1). Avec cette victoire, Mazembe totalise 14 points en six journées, tandis que Don Bosco aligne 10 points pour sept matchs joués.

A Kolwezi, au stade Dominique Diur, Simba FC a créé la surprise en battant le FC Saint Eloi Lupopo sur la marque de deux buts à un. Dans ce duel lushois, la partie a été sous tension entre les supporters de deux équipes, momentanément arrêtée suite aux jeux de projectiles entre les supporters.

Après cette défaite Lupopo doit se concentrer sur la prochaine rencontre. L'équipe du gouverneur Jacques Kyabula affiche 10 points au compteur en cinq sorties,

alors que Simba ne compte que sept points en sept matchs joués.

US TSHINKUNKU À L'ASSAUT DE KINSHASA

Après un périple katangais, l'US Tshinkunku a posé ses valises dimanche à Kinshasa où il va livrer une série de matchs.

Sur place à Kinshasa, les Corbeaux de Kananga vont livrer deux rencontres. La première est prévue le 4 décembre 2022, face à la Jeunesse Sportive de Kinshasa (JSK), avant de retrouver, le 7 décembre 2022, le DCMP.

En sept matchs joués, l'US Tshinkunku aligne neuf points, avec trois matchs gagnés et quatre matchs perdus.

Reprise ce lundi à Nairobi des pourparlers de paix dans l'Est de la RDC : Tshisekedi, le grand absent

Après deux reports successifs, c'est ce lundi 28 novembre que se tient à Nairobi, au Kenya, le 3^{ème} round des pourparlers de paix dans l'Est de la République Démocratique du Congo, avec l'accompagnement de l'EAC (Communauté des Etats de l'Afrique de l'Est). A Kinshasa, on ne confirme pas la présence du Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi, à ces assises. Quant au président burundais, pré-

sident en exercice de l'EAC, c'est depuis dimanche qu'il se trouve à Nairobi. A Kinshasa, on reste de marbre et on conditionne tout dialogue par le retrait des terroristes du M23 des localités occupées dans le territoire de Rutshuru, conformément au consensus dégagé, mercredi dernier, à Luanda.

TIGHANA MASIALA

Le processus de Nairobi pour le retour de la paix dans l'Est de la RDC reprend ce lundi 28 novembre 2022 dans la capitale kenyane, Nairobi. Le troisième round de ces pourparlers devrait connaître la participation des groupes armés, des chefs coutumiers et des acteurs de la Société civile. L'agenda de ces discussions n'est pas encore dévoilé.

A la Présidence de la République, on ne confirme pas le déplacement pour Nairobi du Chef de l'Etat, Félix Tshisekedi. On apprend cependant qu'une délégation de terroristes de M23 se trouve dans la capitale kenyane, dans l'espoir de rencontrer le facilitateur désigné de l'EAC, l'ancien président kenyan Uhuru Kenyatta.

Pas évident qu'une délégation congolaise de haut rang fasse le déplacement de Nairobi. En effet, Kinshasa conditionne sa participation à ces pourparlers de Nairobi par le retrait des terroristes de M23 des localités occupées dans le

territoire de Rutshuru, suivant le consensus dégagé, mercredi dernier, au terme de la réunion de Luanda à laquelle ont pris part, autour du président Joao Lourenço d'Angola, le Président Félix Tshisekedi et son homologue burundais, Evariste Ndayishimiye.

Malgré l'ultimatum lancé à Luanda, les terroristes de M23 n'ont pas bougé de leur position, multipliant plutôt des attaques contre les forces loyalistes des FARDC. Autrement dit, le M23 n'adhère pas à la dynamique de Luanda, censée baliser la voie aux pourparlers de Nairobi.

Dans un communiqué, publié le vendredi 25 novembre 2022, la direction de M23, prenant bonne note du communiqué final de Luanda du 23 novembre 2022, continue de réclamer un dialogue direct avec Kinshasa.

Au Nord du territoire de Rutshuru, rapportent diverses sources vendredi 25 novembre 2022, d'autres attaques menées par des rebelles ont été signalées à Kishishe et

dans une partie de Bishusha. Des combats ont opposé dans cette région, le M23 aux milices locales, ont rapporté des sources locales. Cette situation a ravivé la panique dans la région.

LE M23 NE SE SENT PAS ENGAGÉ PAR L'ACCORD DE LUANDA

«Le M23 a pris connaissance de ce document sur les réseaux sociaux... Il n'y avait personne à ce sommet; donc ça ne nous concerne pas vraiment», a déclaré jeudi soir à l'AFP Lawrence Kanyuka, porte-parole politique du M23. «Normalement, quand il y a un cessez-le-feu, c'est entre les deux parties en guerre», a-t-il ajouté.

Le sommet de Luanda a décidé une cessation des hostilités dès vendredi soir, suivie du retrait des rebelles du M23 «des zones occupées» et de leur «repli dans leurs positions initiales». Si les rebelles refusent, la force régionale est-africaine en cours de déploiement à Goma «fera usage de la

force pour les pousser à se soumettre».

Lawrence Kanyuka a affirmé que les rebelles avaient eux-mêmes décrété un «cessez-le-feu unilatéral» en avril et estimaient que celui-ci était toujours en vigueur. «Si demain à 18H00, ou le matin, le gouvernement ne nous attaque pas, nous en serons toujours là», a-t-il assuré. Dans le cas contraire, «nous nous défendrons», a-t-il dit.

Le porte-parole du M23 a affirmé que le mouvement était «toujours prêt à un dialogue direct avec le gouvernement congolais pour résoudre les causes profondes» du conflit.

Il n'en est pas question, a répondu Christophe Lutundula, vice-Premier ministre congolais en charge des Affaires étrangères, rappelant qu'il était exclu de négocier avec des «terroristes».

A l'initiative de la Communauté des pays de l'Afrique de l'Est (EAC), cette rencontre a été décidée en avril dernier lors d'un sommet des chefs d'Etat à Nairobi.

Le premier round de ces

pourparlers s'est déroulé, du 23 au 27 avril dernier, à Nairobi. Les délégués d'au moins 18 groupes armés actifs au Nord, au Sud Kivu et en Ituri avaient pris part aux travaux facilités par l'ancien Président kenyan Uhuru Kenyatta, en présence des observateurs du Rwanda, de l'Ouganda, du Burundi, des Nations-Unies, de la CIRGL, des Etat-Unis et de la France.

Lors de la deuxième étape en mai dernier, une délégation conjointe de la Présidence de la République congolaise et de l'ambassade du Kenya s'était rendue à Goma, Bukavu, Beni et Bunia pour la suite des consultations, entre autres, avec les leaders communautaires du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri.

Le 14 novembre dernier, pendant son séjour à Kinshasa, l'ancien Président kenyan, Uhuru Kenyatta, facilitateur de l'EAC pour le processus de Nairobi, a également consulté les représentants de la Société civile et de différentes communautés de ces trois provinces de la RDC.

